



 Savez-vous que l'État luxembourgeois soutient vos formations professionnelles ?  


 Oui, vous avez bien lu ! Grâce au dossier de cofinancement, toutes les formations dispensées dans votre entreprise au cours de l'année civile peuvent faire l'objet d'un retour sur investissement ! 💰


Mais concrètement, qu'est-ce que ça veut dire ?

 Vous investissez dans la montée en compétences de vos collaborateurs ? L'État luxembourgeois peut financer une partie de ce coût ! Que ce soit des formations techniques, des séminaires, des workshops, ou même des cours de gestion, tout peut être pris en charge ! 🌱

 Pourquoi c'est génial ?

1. Valorisez vos efforts de formation : Chaque euro dépensé pour la montée en compétences de vos équipes peut être récupéré en partie.
2. Améliorez la productivité de vos collaborateurs : Une équipe formée, c'est une équipe plus efficace et plus motivée !
3. Optimisez votre budget : Moins de dépenses pour des formations de qualité, tout en boostant votre compétitivité.

Le dossier de cofinancement, c'est un véritable levier pour faire grandir votre entreprise tout en profitant d'un soutien financier de l'État. Et cerise sur le gâteau : pas de conditions compliquées ! Vous pouvez même faire appel aux services de RH Expert pour vous accompagner dans la démarche du dossier et maximiser vos chances de succès. 👥

 Formez vos équipes, et laissez l'État contribuer ! C'est une véritable opportunité à ne pas manquer. 💡